



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 161 Sp 28

PV de la Commission Sportive du 20 février 2024

Président de séance : M. SCHMINKE Didier

Présents : Madame VIE Florence – Messieurs BATREAU Jean Michel, BÉNARD Christian

Assiste : Mme FOREY Stéphanie (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Réserves

La commission prend note des réserves non confirmées suivantes :

- Réserve d'avant match du club de Varennes concernant le match n°26506714
- Réserve d'après match du club de Sens FC concernant le match n°27338598
- Réserve d'avant match du club d'Auxerre SC concernant le match 26508925

Match 27338598 du 10.02.23 Sens FC 2 contre Champigny/St Sérotin 1 Coupe de l'Yonne U15 Gp E

Réserve d'après match déposée du club de Champigny en date du 12 février 2023 (envoi par messagerie officielle), rédigée de la manière suivante : « *Nous déposons une réserve après match concernant la rencontre FC Sens 2/ Champigny-St Sérotin 1 en coupe de l'Yonne U15 du 10 février 2024 sur la qualification et participation de l'ensemble de l'équipe du FC Sens 2 d'être susceptible d'avoir joué en division supérieure lors de leur dernière rencontre* »

La commission, vu les pièces au dossier,

- En application de l'article 9 des championnats jeunes
- Prend note du courriel du club de Sens FC, via leur messagerie officielle, en date du 17.02.2024,
- Après vérification, de la feuille de match Sens FC 1- Auxerre Stade 1 match U15 D1 n° 26840475 du 09.12.23,
- Attendu que les joueurs NSOMO MBANG Celestino, GUIBLAIN DELARUE Ilyan, ELMUDEN Mohamed Rayan et FILLIEUX Matteo ont participé à la rencontre du 09.12.2023 Sens FC 1 contre Auxerre Stade 1,
- Par conséquent, le club de Sens FC a fait jouer quatre joueurs de l'équipe supérieure au niveau inférieur,
- Dit la réserve d'après match du club de Champigny fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens FC 2 au bénéfice de l'équipe de Champigny/St Sérotin 1,
- Score : Sens Fc 2 = 0 but, -1point - Champigny/St Sérotin 1= 3 buts, 3 points
- Demande au secrétariat en charge de la comptabilité de débiter le compte du club de Sens FC de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club de Champigny (remboursement frais de dossier),
- Amende 120€ (4X30€) au club de Sens Fc pour joueurs non autorisés réglementairement à participer (amende 5.08).

Match 27841071 du 17.02.23 Joigny 2 contre Appoigny 2 U18 Départemental 2 Gp B

Réserve d'avant match du club de Joigny rédigée de la manière suivante : « Je soussigné VENET LOUIS licence n° 2548020474 Dirigeant responsable du club US JOIGNY formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ES APPOIGNY, pour le motif suivant : des joueurs du club du club ES APPOIGNY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club US Joigny en date du 19 février 2024, via l'adresse officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 et 187.1 des RG,
- Dit la réserve d'avant match du club de Joigny recevable en la forme,
- En application du règlement des R.G. – article 167.2, avec disposition particulière applicable au District,
- En application de l'article 9 du règlement des championnats jeunes
- Après vérification, de la feuille de match Auxerre SC 1 contre Appoigny 1 match U18 D1 n° 26908454 du 09.12.23,
- Attendu que les joueurs BERTOLO Lorenzo, PRAT Martin, GAILLARD Adam, FRANCISCO Matéo, LEFRANC Corentin et LEGAY Maxence ont participé à la rencontre du 09.12.2023 Auxerre SC 1 contre Appoigny 1
- Par conséquent, le club d'Appoigny a fait jouer six joueurs de l'équipe supérieure au niveau inférieur,
- Dit la réserve d'avant match du club de Joigny fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Appoigny 2 au bénéfice de l'équipe de Joigny 2
- Score : Joigny 2 = 3 buts, 3 points / Appoigny = 0 but, - 1 point
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Joigny de la somme de 32€ - frais de dossier- confirmation de réserve (amende 4.01),
- Demande au secrétariat en charge de la comptabilité de débiter le compte du club d'Appoigny de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club de Joigny (remboursement frais de dossier),
- Amende 180€ (6X30€) au club d'Appoigny pour joueurs non autorisés réglementairement à participer (amende 5.08).

Forfaits

Match 27339770 du 10.02.2024 Avallon 1 - Vermenton 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vermenton en date du 16 février 2024 via la messagerie officielle du club,
- Reprend sa décision du 13 février 2024 et donne match perdu par forfait aux deux équipes,
- Score : Avallon : 0 but, - 1 point – Vermenton : 0 but, - 1 point
- Amende de 45€ au club d'Avallon pour Forfait non déclaré jeunes (6.14).

Match 27835842 du 17.02.2024 Sens FC/Paron F – GJ de l'Armançon U15 F U13F Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de GJ de l'Armançon en date du 14 février 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 17.02.2024 contre Sens /Paron,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de GJ Armançon au bénéfice de l'équipe de Sens Fc/Paron F,
- Score : Sens FC/Paron F = 3 buts, 3 points – GJ Armançon = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de GJ Armançon (amende 6.11).

Match 26508967 du 18.02.2024 Monéteau 2 – Entente Florentinois 3 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'Entente du Florentinois en date du 17 février 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 18.02.2024 contre Monéteau 2,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'Entente du Florentinois 3 au bénéfice de l'équipe de Monéteau 2,
- Score : Monéteau 2= 3 buts, 3 points – Entente du Florentinois 3 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré seniors au club de l'Entente du Florentinois (amende 6.10).

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26900573 du 18.02.2024 Vergigny/St Flo Portugais 2 – Brienon 1 Départemental 4 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vergigny/St Flo Portugais en date du 18 février 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 18.02.2024 contre Brienon 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Vergigny/St Flo Portugais 2 au bénéfice de l'équipe de Brienon 1,
- Score : Vergigny/St Flo Portugais 2 = 0 but, -1 point – Brienon 1 = 3 buts, - 3 points,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré seniors au club de Vergigny/St Flo Portugais (amende 6.10).

Match 26509094 du 18.02.2024 St Fargeau 2 – Gurgy 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Saint Fargeau en date du 16 février 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 18.02.2024 contre Gurgy 2,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Saint Fargeau 2 au bénéfice de l'équipe de Gurgy 2,
- Score : Saint Fargeau 2 = 0 but, -1 point – Gurgy 2 = 3 buts, - 3 points,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré seniors au club de Saint Fargeau (amende 6.10).

Match 27338605 du 24.02.2024 Paron FC 1 – Fontaine G/Sens Fp/Malay 1 Coupe de l'Yonne U15 Gp F

La commission,

- Prend note du courriel du club de Fontaine la Gaillarde en date du 19 février 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 24.02.2024 contre Paron 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Fontaine G/Sens FP/Malay 1 au bénéfice de l'équipe de Paron 1,
- Score : Paron FC 1 = 3 buts, 3 points – Fontaine G/Sens FP/Malay 1 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Fontaine la Gaillarde (amende 6.11).

Challenge U13 du 17 février 2024 AS Gurgy – AS Rosoirs

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Auxerre Rosoirs en date du 17 février 2024 indiquant faire forfait pour le challenge U13,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de AS Rosoirs au bénéfice de l'équipe de AS Gurgy,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Auxerre Rosoirs (amende 6.11).

Changements dates, horaires, terrains

Match 27841214 du 17.02 2024 Héry 1 – Champs sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Héry demandant le report du match au 30.03.2024,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30.03.2024 à 13h30.

Match 27841067 du 17.02 2024 Sens FP/Fontaine G 1 – Charny 1 U18 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FP demandant le report du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23.03.2024 à 15h00.

Match 27821018 du 17.02 2024 Serein AS 1 – Monéteau 1 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Monéteau demandant le report du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 02.03.2024 à 15h30.

Match 26506028 du 18.02 2024 Héry 1 – Mont Saint Sulpice 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note du courriel en date du 16.02.2024 via la messagerie officielle du club d'Héry indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain en herbe les 17 et 18 février 2024,
- Donne ce match à jouer le 31.03.2024 à 15h00.

Match 26496821 du 18.02 2024 Champigny 1 – Vinneuf Courlon 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 16.02.2024 via la messagerie officielle du club de Champigny indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain les 17 et 18 février 2024,
- Donne ce match à jouer le 14.04.2024 à 15h00.

Match 26506996 du 18.02 2024 Magny 2 – Auxerre SC 1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel en date du 16.02.2024 via la messagerie officielle du club de Magny indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain de Guillon les 17 et 18 février 2024,
- Donne ce match à jouer le 31.03.2024 à 15h00.

Match 26506996 du 18.02 2024 Magny 3 – Champs sur Yonne 2 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel en date du 16.02.2024 via la messagerie officielle du club de Magny indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'accès au terrain de Guillon les 17 et 18 février 2024,
- Donne ce match à jouer le 10.03.2024 à 15h00.

Match 26905999 du 18.02 2024 ECN 3 – UF Tonnerrois 2 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel en date du 16.02.2024 via la messagerie officielle du club d'ECN indiquant l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 31.03.2024 à 15h00.

Challenge U13 du 17.02.2024 Chevannes – Toucy

La commission,

- Prend note du courriel en date du 15.02.2024 via la messagerie officielle du club de Toucy donnant son accord pour le report du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 02.03.2024 à 10h00.

Match 27823241 du 09.03. 2024 Courson 1 – Toucy/ Diges Pourrain 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Courson via Footclubs de reporter la date du match,

- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30.03.2024 à 14h00.

Match 27843537 du 10.03. 2024 Gurgy 1 – Cheny 1 Féminin à 8 Départemental 2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny via Footclubs de reporter la date du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17.03.2024 à 10h00.

Match 27825856 du 25.02.2024 Cerisiers 1 – Monéteau 1 Féminin à 8 Départemental 2

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau via Footclubs de reporter la date du match
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14.04.2024 à 10h00.

Match 26500082 du 25.02.2024 St Denis Les Sens 1 – Aillant 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Saint Denis les Sens d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu du refus du club d'Aillant,
- Maintient ce match à jouer le 25.02.2024 à 14h30 à Saint Denis Les Sens

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26509092 du 25.02.2024 Gurgy 2 – Seignelay 1 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gurgy demandant le changement d'horaire de la rencontre,
- Prend note de l'arrêté de la commune de Gurgy, reçu par courriel le 20 février 2024 via l'adresse officielle du club, interdisant l'utilisation des terrains le 25.02.2024,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 25.02.2024 à 17h30 sur les installations du complexe sportif René-Yves Aubin à Auxerre.

Match 27339613 du 24.02.2024 Monéteau 1 – Auxerre SC 1 Coupe de l'Yonne U18 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Monéteau d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 24.02.2024 à 15h30 sur les installations du complexe sportif René-Yves Aubin à Auxerre.

FMI

Match 27841072 du 17.02.2024 FC Gâtinais 1- Villeneuve 1 U18 départemental 2 Gp B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : FC Gâtinais = 5 / Villeneuve = 0

Match 26509095 du 18.02.2024 Seignelay 1- Vergigny/St Flo Port. 1 Départemental 3 Gp B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Seignelay = 4 / Vergigny/St Flo Port. = 2

Match 26508170 du 18.02.2024 Joigny 2 – Pont sur Yonne 1 Départemental 3 Gp A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Joigny 2 = 2 / Pont sur Yonne = 0

Match 27843526 du 18.02.2024 Avallon 1 – Monéteau 2 Féminin à 8 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Avallon 1 = 4 / Monéteau 2 = 1

Feuilles de match manquantes

Match 27339778 du 10.02.2024 Charbuy-Fleury/Chevannes 1 – Toucy 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission, vu l'absence de FMI,

- Demande au club de Charbuy-Fleury/Chevannes de la transmettre pour lundi 26 février, délai de rigueur.
- Amende de 30€ au club de Charbuy-Fleury pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Match 26500131 du 17.02.2024 Charbuy-Fleury 1 – Appoigny 2 Départemental 2 Gp A

La commission, vu l'absence de FMI,

- Demande au club de Charbuy-Fleury de la transmettre pour lundi 26 février, délai de rigueur.
- Amende de 30€ au club de Charbuy-Fleury pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match 26506709 du 25.02.2024 GURGY 1 contre SENS FC 3 Départemental 1:
 - Monsieur Eric SCIAUD

- Match 26506708 du 25.02.2024 VARENNES 1 contre CHABLIS 1 Départemental 1:
 - Monsieur Norbert BARRAULT
- Match 26496805 du 25.02.2024 MALAY LE GRAND 1 contre VINNEUF COURLON 1 Départemental 2 Gp A:
 - M. Michel LE RUEN

Homologation de Tournois

La commission, en lien avec la commission technique homologue les tournois suivants :

- Union Charbuy Fleury : 1^{er} mai 2024, Tournoi U7 et U9
- Aillant SP : 8 mai 2024, Tournoi U7, U9, U11 et U13
- Malay Le Grand : 22 et 23 juin 2024 : Tournoi U7, U9, U11 et U13

Questions diverses

Terrain de Villeneuve

La commission,

- Prend note du courriel du club de Villeneuve, via leur messagerie officielle, en date du 14 février,
- Donne les matchs à jouer à l'extérieur pour toutes les catégories jusqu'à la fin de leur arrêté municipal.

Match 27843531 du 11.02.2024 Chevannes 1 – ECN 1 Féminin à 8 Départemental 2

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes, via leur messagerie officielle, en date du 13.02.2024 signalant la blessure non inscrite sur la feuille de match de Lydie RAUX (club de Chevannes) et lui souhaite un prompt rétablissement.

Challenge U13

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais via leur messagerie officielle, en date du 20.02.2024,
- Demande au club organisateur de fournir les feuilles de présence des 4 équipes (2 sont manquantes : Charmoy et Gâtinais)
- Sollicite le club de GJ Armançon des explications sur le déroulement du plateau (accueil, retards, gestion des matchs ...) pour lundi 26 février 2024 date impérative.

Fin de la réunion : 19h15

Le Président de séance

SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »